

# De l'eau douce au robinet



Jessy Leroux, responsable de l'adduction d'eau potable pour le Nord mosellan, et ses agents contrôlent manuellement la conformité de l'eau. Photo RL

C'est chose faite. Les habitants des communes rattachées au syndicat intercommunal de la région de Guénange eau et assainissement (SIRGEA), qui fournit l'eau potable aux communes de Bertrange, Bousse, Guénange et Rurange, vont recevoir de l'eau douce au robinet. L'ARS a donné son feu vert lundi soir après validation du processus de décarbonatation catalytique à la soude. Les résultats effectifs sont attendus sous 15 jours dans les foyers. L'eau sera livrée au titre hydrométrique (TH) compris entre 15 et 20°f (degré français) alors qu'elle a actuellement un taux moyen de 41,9°.

Le président du syndicat et adjoint au maire de Guénange, Eric Balland, explique : « L'installation, gérée par Veolia, est conçue pour traiter l'intégralité des ressources propres du syndicat qui provient de douze puits installés sur Bertrange. D'ailleurs nous avons fait une étude afin d'optimiser leur rendement. »

La décarbonatation catalytique consiste à précipiter (agglomérer) les carbonates autour de grains de sable (en provenance de la Nièvre) dans un réacteur. L'eau est injectée à la base de ce réacteur avec de la soude diluée puis la réaction de décarbonatation est stoppée par de l'acide sulfurique.

Coût global de l'installation : 2 007 000 € dont 915 000 € pour le SIRGEA sur ses fonds propres et un emprunt de 800 000 €, le reste est financé par Veolia. Cette société se financera par une augmentation de l'abonnement de 10 € et de 0.23 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée, augmentations déjà effectives depuis janvier 2017. Ces sommes couvrent également les coûts du fonctionnement et de l'entretien du système.